

PROGRAMME DES CONCERTS ET MANIFESTATIONS



A noter dans vos agendas :

13 juillet	Vers 23h	Feu d'artifice à Glisy
14 juillet	11h	Cérémonie du 14 juillet (monument aux morts)
Du 18 juillet	Au 16 août	Fermeture des 2 passages à niveau pour travaux SNCF
Fin août	Durée environ 7 jours	Travaux de voirie rue André Serryn
1er septembre	9h00	Rentrée scolaire
8 septembre	Tôt le matin	Ramassage des encombrants
17 et 18 septembre		Journées du patrimoine
8 octobre		Loto organisé par la M.P.T
9 octobre		Théâtre
17 novembre		Soirée Beaujolais ABC salle omnisports
17 décembre		Marché artisanal ABC salle omnisports

Gardez ce programme, il remplace les infos municipales qui ne seront plus distribuées dans votre boîte aux lettres.

Les tickets de cinéma à tarif réduit, offerts par Amiens-métropole, sont disponibles en mairie (pour les 3 à 25 ans).

La collecte des ordures ménagères du jeudi 14 juillet est reportée au vendredi 15 juillet
 La collecte du tri sélectif du mardi 16 août est reportée au mercredi 17 août
 La collecte des ordures ménagères du jeudi 18 août est reportée au vendredi 19 août

Date publication : 4 juillet 2016 Directeur de la publication : Eric GUÉANT

Photos : Pascal DÉCLE

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique.

La lettre du Conseil Municipal - n° 3



Chers administrés,

Vous avez été très nombreux à répondre au sondage de lecture de la lettre du Conseil Municipal et je vous en remercie. 70 % d'entre vous souhaitent la recevoir après chaque réunion du conseil et vous êtes 100 % à la lire en totalité. Je vous souhaite donc une bonne lecture de ce troisième numéro et de très agréables vacances.

Sincèrement,

Eric GUÉANT, Maire.

DES RUES EN L'HONNEUR DES SOLDATS AUSTRALIENS

Initialement baptisées rue des Caracoles (escargots en Picard) et rue des Pommiers, les futures voies du lotissement des Pommiers vont changer d'appellation. En effet, les élus ont choisi de leur donner un nom qui illustre l'hommage que la commune souhaite rendre aux soldats Australiens qui ont combattu, et parfois sont morts, sur le sol de notre village.

Ces deux nouvelles voies deviendront donc la **rue d'Australie** et la **rue de Tarlee** (village d'origine du soldat A.C. Stribbling dont notre école portera prochainement le nom).



TRIER LE PAPIER POUR PRÉSERVER LA PLANÈTE ET CRÉER DES EMPLOIS

Depuis quelques semaines, un container destiné à recueillir les papiers et emballages carton a été installé près de la salle omnisports par Amiens-métropole. **Savez-vous que** la fabrication de papier recyclé nécessite 3 fois moins d'eau et 3 fois moins d'énergie que celle issue de la fibre vierge ? Chaque français « consomme » chaque année 55 kilos de papier dont seulement la moitié est actuellement recyclée. En triant tous ses papiers et emballages carton, chaque habitant ferait économiser 1 000 litres d'eau, 17 kg de CO2 (l'équivalent d'un déplacement en voiture de 130 kms) et 220 kWh/h (la consommation nécessaire pour regarder 5 séries TV) chaque semaine ! Le papier peut être recyclé 5 fois, il est valorisé et transformé en nouveau papier ou carton d'emballage mais également en isolant pour la construction.

En recyclant vos papiers et cartons, vous ferez un grand geste pour la planète mais également pour l'emploi puisqu'aujourd'hui 90 000 personnes travaillent en France dans les filières papier. Avec 36 % de progression, les emplois du recyclage ont même le vent en poupe !

Oui ! Tous les papiers se trient et se recyclent



Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales, les trombones.

... et les emballages carton aussi !



BIENTOT RELIÉS A LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Amiens-métropole investit 10,8 millions d'euros pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Longueau. Cette station à laquelle les communes de Blangy-Tronville, Glisy, Boves et Longueau seront reliées dès 2017, remplacera les trois stations vétustes de Longueau, Boves et Glisy-Croix de fer. Installée sur une parcelle de plus de 15 000 m² sur le territoire de Longueau et en dehors des espaces naturels sensibles, cette station sera une des plus modernes de la Somme.

Je vous rappelle que les produits dangereux comme les produits chimiques ne doivent absolument pas être déversés dans le réseau d'assainissement collectif mais apportés dans les déchetteries.

Eric GUÉANT

LA COMMUNE PASSE AU ZÉRO PHYTO.

Initié à la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 vise à réduire l'usage des pesticides en France de 50 % d'ici 2018.

Ces produits phytosanitaires contaminent l'eau, le sol et l'air et ont donc un impact direct sur la santé humaine. **L'objectif Zéro-phyto doit donc être l'objectif de chacun d'entre nous.**

Les arrêtés du 12 septembre 2006 et du 27 juin 2011 ont défini la législation précise et contraignante pour garantir la préservation de l'utilisateur et de l'environnement et la liste des produits à proscrire.

L'article 68 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a fixé au 1^{er} janvier 2017 l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les personnes publiques pour l'entretien des espaces verts, des écoles ou tous domaines accessibles au public. A cette même date la vente de ces pesticides aux particuliers sera interdite. L'utilisation par les particuliers sera elle interdite au 1^{er} janvier 2019.

S'il s'avère indispensable de désherber certains espaces, le désherbage chimique pourra être remplacé par des méthodes alternatives appropriées aux différents types d'espaces. Il existe plusieurs pratiques de gestion des herbes adventives spontanées :

- Des techniques préventives empêchant les herbes de pousser (paillage, mulch, ...)
- Des techniques curatives détruisant les herbes indésirables, qui peuvent être mécaniques (balayuses, tondeuses...) ou thermiques (désherbeurs à gaz ou eau chaude...)

Les techniques curatives représentent une alternative réelle d'un point de vue environnemental par rapport au désherbage chimique. Si les techniques mécaniques ne présentent pas de problèmes, le désherbage thermique doit rester ponctuel, sur des surfaces bien déterminées, du fait de son coût et de son empreinte écologique (consommation de gaz, d'eau).

Notre commune applique déjà ce principe de précaution et le désherbage se fait désormais manuellement ou par pulvérisation de vinaigre.

Ces « nouvelles méthodes » moins radicales mais bien meilleures pour la santé de tous doivent nous faire accepter de voir par ci par là quelques herbes ...

Pour rappel : la commune n'applique pas la « Taxe de balayage », il appartient à chaque administré d'entretenir son trottoir et son caniveau. Certains ont tendance à oublier cet usage.

Véronique WARMÉ et Patrice BOUTEILLE, Adjoint